

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2015/496

Remplacement du matériel de raccordement du système de vidéoprotection de la Ville de Bordeaux aux services de la police nationale - Demande de subvention - Autorisation

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, en collaboration étroite avec les services de l'Etat, a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de caméras de vidéoprotection sur son territoire.

Ce dispositif recouvre actuellement 7 périmètres vidéoprotégés comptant au total 95 caméras.

Ce maillage est directement relié au centre d'information et de commandement de la police nationale pour un traitement en temps réel des éventuels crimes ou délits pouvant se commettre sur la Ville de Bordeaux.

L'accès direct aux images permet d'accélérer l'intervention des forces de l'ordre et d'améliorer la qualité d'information dont doivent disposer les responsables de la police nationale.

En raison de l'installation de caméras de nouvelle génération, les systèmes de transmission et de réception des images ne sont plus compatibles. Les images renvoyées par les caméras de vidéoprotection de la Ville ne sont plus accessibles ou de mauvaise qualité en raison de l'obsolescence du matériel de raccordement.

Afin de conserver toute l'efficacité de ce dispositif, la Ville doit procéder au renouvellement de ce matériel.

L'Etat est susceptible de financer à 100% au titre du Fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance cette opération estimée à 15.970 € HT.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- solliciter le cofinancement de l'Etat sur cette opération,
- signer tout document afférant à ce cofinancement,
- procéder à son encaissement.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas une délibération nouvelle, c'est assez récurrent, mais en l'occurrence, là il s'agit de financer le système qui permet à la police municipale de transmettre les images en direct à la police nationale en cas de difficultés de tranquillité publique notamment sur le territoire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, avec cette délibération nous porterons l'attention sur la vidéosurveillance de la Cité de La Benaugue.

En effet, vous avez voté l'accroissement du périmètre de vidéosurveillance sur la Cité de La Benaugue en 2014 avec l'implantation de caméras à l'arrière de la salle Jean Dauguet.

Or cette installation a eu un effet plumeau, comme souvent dans le cas de la vidéosurveillance. Cet effet plumeau a transféré la problématique d'insécurité et de délinquance quelques mètres plus loin sur la place Calixte Camelle, place où les résidents, les commerces, les usagers et beaucoup d'élèves des établissements scolaires voisins, vivent aujourd'hui dans un fort sentiment d'insécurité et avec des actes de délinquance quotidiens sans avoir de solution efficace qui leur soit proposée ce qui rend leur quotidien véritablement intenable.

Force est de constater par cet exemple que la vidéosurveillance ne règle pas à elle seule les problèmes, car au-delà du réflexe de la sécurité nous devrions systématiquement être vigilants et créatifs pour y associer de façon systématique une réflexion et un accompagnement sur la vulnérabilité sociale territoriale pour offrir d'autres horizons à ces territoires urbains uniquement à la surveillance. (?)

Aussi nous vous demandons de nous faire un bilan analytique sur les territoires des implantations de vidéosurveillance car c'est un moyen qui à lui seul ne permet pas de régler les problèmes.

De plus, nous vous demandons d'entendre la problématique de la place Calixte Camelle et de mettre en œuvre un plan d'action avec l'ensemble des acteurs locaux pour cette place afin que la qualité de vie soit retrouvée par chacun.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela ne vous surprendra pas, nous voterons contre cette délibération comme nous le faisons systématiquement.

Mais j'ai une question. Un peu plus tôt dans ce Conseil lorsque Michèle DELAUNAY vous a interpellé sur la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, vous lui avez répondu : « Oui, mais combien ça coûte ? ». Vous avez évidemment estimé que ça coûtait trop cher pour mettre cette politique en place.

Sur cette question de la vidéosurveillance vous ne vous posez pas cette interrogation. Finalement ça ne vous dérange pas de mettre beaucoup d'argent sur la vidéosurveillance qui ne fonctionne pas ; par contre quand il s'agit d'ouvrir une bibliothèque vous dites : « Combien ça coûte ? »

Tout ça ce sont des choix politiques...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Vous avez le droit d'avoir ces choix politiques, de les assumer. De toute façon dans ce Conseil on sait bien ce que vous pensez à la fois de l'ouverture des bibliothèques le dimanche et de la vidéosurveillance. Nous vous reprochons simplement ces choix-là. Maintenant, c'est vous qui pilotez la Ville de Bordeaux..

Est-ce que vous pouvez nous dire, et là ça s'adresse plutôt à M. DAVID, quel est le résultat exact de cette politique de vidéosurveillance que vous nous demandez d'accompagner par cette demande de subvention dans le cadre du renouvellement de ce parc de vidéosurveillance ?

Est-ce que vous êtes en capacité de nous dire combien d'affaires ont été résolues ? Parce que c'est essentiellement ce que vous avancez comme argumentation. D'ailleurs on a un glissement sémantique qui est assez peu exact puisqu'on parlait de vidéosurveillance et que maintenant vous nous parlez de vidéoprotection. Mais jusque-là vous ne nous avez pas dit combien de délits ou de crimes vous avez évités avec la vidéo.

En réalité on met simplement de la vidéosurveillance qui permet peut-être éventuellement de régler certaines affaires, mais vous ne nous avez jusque-là jamais présenté le moindre chiffre corroboré par, par exemple, des magistrats.

Est-ce qu'on peut estimer avoir une réponse sur ces sujets-là ?

M. LE MAIRE. -

M. SIRI

M. SIRI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme AJON, le plan d'action quotidien avec les commerçants et avec les riverains de la place Calixte Camelle est déjà bien en place depuis plus d'un mois. Il comporte des actions très nombreuses qui concernent la police nationale, qui concernent la police municipale, qui concernent les animations sur la place, qui concernent le nettoyage de la place, qui concernent la modification de l'éclairage. On est en train également d'étudier avec eux les modifications des sens de circulation sur la place.

Donc je vous invite à mettre un peu d'actualité dans votre calendrier. Le sujet de la place Calixte Camelle nous préoccupe. On s'en charge. C'est en bonne voie.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Je voudrais quand même rappeler que les outils de vidéosurveillance ne peuvent pas s'envisager sans parler de tout ce qui est mis en œuvre sur le plan de la prévention. Vous le savez d'autant mieux, Mme AJON, que c'est le Conseil Départemental qui a la responsabilité de la prévention sur les questions des jeunes avec le CALC et l'UBAPS.

Je pense que vous savez tous très bien qu'on se réunit extrêmement régulièrement en CLSPD, en comité de veille, en CLIP, qui sont des lieux partenariaux salués partout en France précisément parce que nous avons une grande capacité à raisonner ensemble à l'échelle d'un territoire pour travailler sur la prévention avant de travailler sur la sanction.

Je pense qu'il faut quand même avoir l'honnêteté de dire ce qui est mis en œuvre sur le territoire.

La deuxième chose, on a eu l'occasion de le dire au cours du dernier Conseil Municipal, vous faites mine à chaque fois de parler des moyens qu'il nous faudrait mettre sur les quartiers en grande difficulté.

Mais quand même aujourd'hui qui réduit les budgets pour les quartiers en grande difficulté ? C'est l'Etat. Aujourd'hui les chiffres sont très clairs. Je les ai rendus publics.

Donc aujourd'hui c'est bien votre majorité qui réduit le nombre de quartiers Politique de la Ville ! C'est vous qui n'êtes pas aux côtés des publics les plus vulnérables ! Nous avons sanctuarisé la totalité de nos budgets ! Arrêtez de nous raconter des bobards ! C'est bon !

M. LE MAIRE. -

Bravo Madame SIARRI. Mais vous savez, les Français ne s'y trompent pas.

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, les propos de M. ROUVEYRE relèvent de la provocation pure et simple !

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas nouveau.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Franchement la coupe est pleine...

M. LE MAIRE. -

La capacité de M. ROUVEYRE à remplir la coupe est infinie...

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

En dehors de ce que mes collègues ont dit – si M. ROUVEYRE voulait m'écouter une seconde, ce que moi je ne manque pas de faire – si vous participiez au comité d'éthique de la vidéosurveillance auquel vous avez refusé de participer, vous auriez tous les éléments que vous avez demandés tout à l'heure, tous, y compris annuellement le nombre d'affaires qui ont été débusquées pour telles et telles raisons, le nombre d'arrestations qui ont été faites, etc. Vous auriez tous ces éléments.

Il se trouve que pour des raisons dogmatiques vous refusez de venir à cette instance dans laquelle d'autres : commerçants, magistrats, siègent et s'interrogent plutôt que de faire de la provocation comme vous le faites.

Oui, la vidéoprotection est intéressante en matière d'élucidation de faits. La police nationale vous le confirmera. Vous pouvez aussi les interroger. Oui c'est un instrument intéressant. Il ne peut pas à lui tout seul régler la totalité des problèmes, c'est évident. Quand Mme AJON parle de l'effet plumeau, bien sûr. Mais il faut aussi le mettre en corrélation, Mme SIARRI l'a dit tout à l'heure, avec tout le travail d'accompagnement qui se fait localement.

M. LE MAIRE. -

Merci .

Mme AJON

MME AJON. –

Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai bien entendu toutes vos remarques. Je voudrais répondre à certaines.

La Benauges est encore quartier Politique de la Ville. Il y a un travail partenarial qui doit se mettre en place de façon plus appropriée. Parce que, M. SIRI, si vous parlez de remettre les choses à l'heure, c'est en ce moment votre grande rhétorique - j'aurais d'ailleurs dû vous amener ma montre puisque celle de l'école de La Benauges étant en panne vous avez proposé de la remettre vous-même en route - il faut inviter aussi les autres élus à venir.

Mais je vous rassure, il y a 15 jours j'ai reçu des habitants de cette place. Ils étaient encore victimes.

Donc arrêtez de toujours nous renvoyer derrière des lignes qui n'existent pas et un peu avoir l'honnêteté de la situation.

M. LE MAIRE. -

Je ne ferai pas de commentaires sur cette conception de la vie politique qui consiste à dénigrer systématiquement, à aller attiser les problèmes sur le terrain. Chacun fait ce qu'il veut, naturellement.

La vidéoprotection est un outil de prévention autant que de répression. Nous allons continuer à la développer. Si ça a un effet plumeau sur la place Calixte Camelle on va mettre des caméras sur la place Calixte Camelle. Voilà. C'est comme ça.

Le gouvernement, d'ailleurs, soutient cette politique parce qu'il considère qu'elle est tout à fait efficace.

Je vois même qu'on va beaucoup plus loin puisque maintenant on équipe les policiers de caméras portables qu'ils ont sur eux-mêmes pour filmer les conditions d'interpellations. Je n'exclus pas de regarder quels sont les effets de ce dispositif qui a fait l'objet d'un reportage ce matin extrêmement élogieux de la part des forces de police et de la part du gouvernement.

Vous voyez qu'il faut se donner tous les moyens, y compris la prévention comme nous le faisons de façon ambitieuse.

Ce n'est pas parce que le quartier de La Benauge reste dans la Politique de la Ville que Mme SIARRI a tort de dire que le gouvernement réduit drastiquement les crédits de la Politique de la Ville en nous renvoyant aux crédits de droit commun.

Donc personne ne s'y trompe. Si aujourd'hui le gouvernement fait l'objet d'un tel rejet de la part de la population, notamment de son électorat prioritaire qui file du côté du Front National, ce n'est pas par hasard. C'est parce que vous vous entêtez dans un déni de réalités.

Il y a beaucoup de maires socialistes qui mettent des caméras de vidéoprotection parce qu'ils ont compris la situation. Vous, parce que c'est moi qui le fais, vous êtes systématiquement dans l'opposition et le dénigrement. C'est votre technique. Naturellement vous êtes tout à fait libres de vos choix, mais moi aussi des miens.

M. SIRI on va peut-être conclure.

M. SIRI. -

Dernière précision, il y a 6 semaines de cela une quarantaine d'habitants de la place Calixte Camelle étaient dans mon bureau pour travailler sur cette place. On a répété cette réunion il y a 3 semaines exactement à la Maison Cantonale avec une cinquantaine d'habitants qui étaient présents.

Et tous les mardis je tiens ma permanence. Tous les mardis je rencontre les habitants de la place Calixte Camelle qui viennent me voir pour compléter le dispositif.

Par ailleurs tous les jours je vais dans le quartier ; tous les jours je rencontre à plusieurs reprises ces mêmes habitants. Donc je maîtrise le sujet. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je mets au voix cette délibération. Ça sera très intéressant que vous puissiez porter la nouvelle sur le terrain, M. SIRI.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

D-2015/497
Fonds d'investissement des Quartiers 2015. Quartier
Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux. Subvention
d'équipement

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/305 du 25 juin 2012, il a été décidé d'instaurer une nouvelle dotation en faveur des équipements des quartiers, attribuée sur proposition des Maires-Adjoints de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Pour l'année 2015, le montant alloué au quartier Saint Augustin -Tauzin - Alphonse Dupeux est de 18 410 euros.

Il est proposé d'attribuer cette dotation de la manière suivante, sur proposition du Maire Adjoint du quartier :

Nature de l'Opération financée	Bénéficiaire	Montant (en euros)
Travaux de peinture de la salle des Peupliers réalisés par des jeunes en travaux d'insertion (TIG)	Maison de Quartier St-Augustin (JSA)	3 354,29

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition des montants attribués pour le quartier Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux au titre du Fonds d'Investissement des Quartiers 2015,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder aux transferts financiers correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/498**Fonds d'Investissement des Quartiers 2015. Quartier Centre Ville. Subvention d'équipement**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/305 du 25 juin 2012, il a été décidé d'instaurer une nouvelle dotation en faveur des équipements des quartiers, attribuée sur proposition des Maires-Adjoints de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Pour l'année 2015, le montant alloué au quartier Centre Ville est de 28 550 euros. Il est proposé d'attribuer cette dotation de la manière suivante, sur proposition du Maire Adjoint de quartier :

Nature de l'opération financée	Bénéficiaire	Montant (en euros)
Aménagement du bistro associatif et du pôle d'excellence	Centre d'Animation Saint Pierre	17 659,00 euros

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition des montants attribués pour le quartier Centre Ville au titre du Fonds d'Investissement des Quartiers 2015,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder aux transferts financiers correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/499
Fonds d'Investissement des Quartiers 2015. Quartier
Chartrons - Grand Parc - Jardin Public. Subvention
d'équipement

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/305 du 25 juin 2012, il a été décidé d'instaurer une nouvelle dotation en faveur des équipements des quartiers, attribuée sur proposition des Maires-Adjoints de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Pour l'année 2015, le montant alloué au quartier Chartrons - Grand Parc - Jardin Public est de 23 689 euros.

Il est proposé d'attribuer cette dotation de la manière suivante, sur proposition du Maire Adjoint du quartier :

Nature de l'opération	Bénéficiaire	Montant (en euros)
Achat de 4 lits en bois	MAM "Les Lucioles"	363,00

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition des montants attribués pour le quartier Chartrons - Grand Parc - Jardin Public au titre du Fond d'Investissement des Quartiers 2015,
- autoriser M. Le MAire ou son représentant à procéder aux transferts financiers correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/500
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Dossier de demande d'enregistrement Société financière Lucien Bernard Quai de Paludate. Avis du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société Lucien Bernard exploite depuis 1960 un bâtiment de stockage d'eaux de vie dans des chais de vieillissement au 87 quai de Paludate à Bordeaux.

Cette activité a été autorisée par arrêté préfectoral du 3 décembre 1960 au titre de la réglementation des Etablissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes.

Deux autres sociétés, Millesima et Sobovi, exploitent sur les mêmes lieux des stockages de bouteilles de vin en caisses de bois. La société Sobovi dispose d'un récépissé de déclaration ICPE en date du 15/07/1997.

Ces sociétés font partie du même groupe en l'occurrence la Financière Bernard qui a déposé un permis de construire pour les travaux de réhabilitation du site sis 87 quai de Paludate. Ces travaux comprennent l'extension de deux chais, la création de bureaux et d'espaces de réception.

Cette situation appelle une actualisation administrative et technique.

Ainsi, la société financière Bernard, propriétaire des lieux, s'est déclarée comme exploitant unique à la fois pour l'activité de stockage des alcools de bouche (rubrique 4755 de la nomenclature ICPE) et pour l'activité de stockage de produits combustibles (rubrique 1510). Cette dernière activité au vu de l'extension des entrepôts de caisses de vin relève désormais du régime de l'enregistrement pour la rubrique 1510.

A ce titre, un dossier présentant les conditions d'exploitation et leur conformité avec les dispositions réglementaires est mis à disposition du public à la Mairie de quartier de Bordeaux Sud. Une évaluation des incidences Natura 2000 sur la Garonne et une étude des dangers sont également mises en consultation. Le public peut consigner ses observations sur un registre. L'avis du conseil municipal est requis.

Ce dossier ne soulève pas d'observation particulière.

Il n'y a pas d'incidence prévisible sur la Garonne. Les différents stockages sont associés à des capacités de rétention adaptées y compris pour les eaux d'extinction d'un éventuel incendie. Les eaux pluviales sont raccordées au réseau public après transit dans des séparateurs d'hydrocarbures.

L'étude des dangers a analysé les scénarios d'incendie d'un ou plusieurs chais. Compte tenu des différentes mesures de maîtrise des risques déjà existantes ou prévues (détection incendie, extinction automatique, désenfumage, cloisonnement, protection foudre, installation contrôle électrique...) le niveau de risque est classifié comme acceptable. D'ailleurs aucun sinistre n'a été recensé sur ce site depuis 1960.

Je vous propose donc de formuler un avis favorable au présent dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme Maribel BERNARD